

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUILLET 2014

1. Informations paroissiales

- ❑ **C'est désormais officiel, notre curé doyen, Dominique KRESS sera appelé à diriger une autre Communauté de paroisses, à compter du 1^{er} septembre 2014.**

En attendant la prise de fonction de son successeur, le curé doyen Vincent FRECHIN, le calendrier des messes et l'organisation des différents services liés au culte subiront quelques perturbations.

Aussi prions-nous les paroissiens de faire preuve de patience et de compréhension pour les désagréments liés à ce changement à la tête de notre Compah.

Merci à vous !

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.
- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :
 - prendre contact désormais **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
 - suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (s'adresser au Curé Doyen) ;
 - s'acquitter des frais fixés par le Diocèse de STRASBOURG, soit actuellement 100 €, par chèque bancaire uniquement.
- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :
 - les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté **au moins 5 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
 - deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
 - renseignements auprès de M. Thierry PETER (Tél. : 03.89.07.76.28) ou Mme Marie-Rose MENGIS (Tél. : 03.89.07.90.91).
- ❑ Noces d'Or ou de Diamant :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personne à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01.

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
Mme Véronique REDERSTORFF – 03.89.25.82.13 (après-midi)
- Pastorale des Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Pastorale des Professions de Foi :
Mme Claire MUNCK – 03.89.40.15.94
- Pastorale des Enfants :
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou 06.01.18.56.27
- Pastorale des visiteurs de malades
Mme Marie-Jeanne HAUPERT – 03.89.40.53.66
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2014) :

- Samedi 26.07.2014 : 18 H 00 *Messe Chapelle Ste Affre intentions :*
MEYER Henri et famille
ZIMMERMANN Edmond et Georgette (1^{er} anniversaire)
GRAFF Pierre
GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY – ROBICHON Jean et GREE Jean
GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants
HARTMANN Eugène et Maria née GSCHWIND
WALCH François
GSCHWIND René
MEYER Antoine
PFLIEGER Lucien et Marie-Thérèse - PFLIEGER Marcel et Mickaël

- ☐ Durant le mois de juillet 2014 sont invités à servir à l'Autel :

Le 26.07

Tous les servants d'autel disponibles

à 18 H 00

Lors de la messe seront bénis les « Gleckhampfalas », confectionnés et distribués par et au profit des servants d'autel de Hirtzbach.

2. Balayage mécanique

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **mercredi 30 juillet 2014**, sauf contre-ordre.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse et entretenons régulièrement les abords des propriétés, les endroits non accessibles à l'engin ainsi que les caniveaux.

3. Visites guidées du village

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les **lundi 14 juillet et mardi 12 août 2014 à partir de 14 h 00** (départ place de la Mairie).

4. Fête de Rues

La 34^{ème} fête des rues battra son plein les **02 et 03 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent "subir" ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 02.08.2014, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de la retraite aux flambeaux qui animera la partie haute du village de 22 heures à 23 heures (soit juste avant le feu d'artifice), la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

5. Sécurité routière

Vu l'augmentation du trafic routier enregistré sur la RD 25, générant inévitablement des comportements irrespectueux du Code de la Route, la gendarmerie procédera à des contrôles de vitesse, notamment en entrée d'agglomération (rue de Carspach).

Nous invitons par conséquent les riverains à la prudence et à la vigilance...

6. La Maison des Travaux

Réseau de courtiers en travaux spécialisés dans l'habitat, la Maison des Travaux apporte des solutions et des chiffrages précis pour tout type de projet lié à l'habitat (construction, rénovation).

Bruno VERGES, habitant de HIRTZBACH, fait partie de ces courtiers. Dans le cadre de son activité, il attache un soin particulier à conseiller ses clients dans le choix de solutions éco-responsables, adaptées à leur budget et rentables sur la durée.

Après un premier entretien permettant de cibler les travaux à réaliser en fonction de leur pertinence et du budget disponible, M. VERGES sélectionne dans son carnet d'adresses les artisans dont il a besoin pour répondre aux demandes de ses clients, dans le but d'avoir non pas « des » devis mais le bon devis, celui qui est correct et sérieux.

Le client obtient ainsi l'assurance que les travaux sont effectués par des professionnels, interviennent dans un délai raisonnable et respectent les conditions financières convenues au départ avec le courtier. Ce dernier vérifie d'ailleurs toujours le travail en faisant des visites surprises sur les chantiers.

Bruno VERGES est à votre disposition pour étudier tous vos projets, quels qu'ils soient, intérieurs ou extérieurs et vous obtenir des devis gratuits et sans engagement.

Contact : 06.73.32.05.32

Mail : [Bruno.verges@lamaisondestravaux.com](mailto: Bruno.verges@lamaisondestravaux.com)

7. Le Médiateur National de l'Energie

Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel : après une première réclamation, votre litige persiste,...

Une solution : s'adresser au médiateur

Qui ?

Tous les consommateurs (particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, associations, collectivités locales,...).

Dans quels cas ?

Pour tous les litiges nés de contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel, le médiateur peut émettre une recommandation écrite et motivée, proposant une solution.

Ex. : facture anormalement élevée suite à relevé du compteur, avis de coupure suite à litige non résolu, délais de raccordement trop longs après travaux ou construction d'une maison,...

Quand ?

Avant de solliciter le médiateur, vous devez, au préalable, avoir adressé à votre opérateur une réclamation écrite (de préférence par lettre recommandée avec AR).

Sans réponse à ce courrier après 2 mois, ou en cas de réponse non satisfaisante, vous pouvez écrire au médiateur.

Comment ?

Votre dossier doit comprendre tous les éléments utiles à son examen (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés,...).

Pour saisir le médiateur :

- en ligne : energie-mediateur.fr

- par courrier : Médiateur national de l'énergie
Libre réponse N°59252
75443 PARIS CEDEX 09

Pour en savoir plus sur ce que le médiateur peut faire pour vous :

www.energie-info.fr.

Contact : 0800 112 112 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00.

8. Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/secureite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

9. Rappel : plan national canicule en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées vulnérables

Le Plan d'Alerte et d'Urgence institué en 2004 et destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempête...) a confié aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert au secrétariat de la Mairie, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire à retirer en Mairie, par la personne elle-même ou par un tiers, à condition que la personne concernée ou son représentant légal ne s'y soit pas opposé. Les personnes certifient elles-mêmes de leur état ; aucune pièce justificative n'est donc exigée. Toutefois, si la demande d'inscription est le fait du représentant légal, ce dernier doit présenter l'acte justifiant de sa qualité (extrait du jugement de tutelle).

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception du Maire vaut confirmation de l'inscription, et à défaut d'opposition de qui le reçoit, confirmation de l'accord de ce dernier. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande.

Le Maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies.

La responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'Alerte et d'Urgence incombe au Préfet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. SCHWOB à la Mairie (03.89.40.99.21).

Et pour prévenir les risques liés à la canicule, n'hésitez pas à contacter le 08 00 06 66 66 ou le site internet :

www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extremes

10. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet :

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

11. Entretien devant les propriétés



La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils cordialement invités à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

12. Feux et bruits

- Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts », rendue plus accessible et fonctionnelle d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

- ❑ Quant aux bruits en tous genres provenant de l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, sachons faire preuve de savoir-vivre, de tolérance et de bon sens à l'égard d'autrui, en évitant toute utilisation de machine passé 21 heures et, **si possible, le dimanche et les jours fériés.**
- ❑ Et rappelons une nouvelle fois aux adolescents combien le bruit de leur deux-roues motorisé est difficilement supportable, surtout le soir passé 21 heures lorsque le repos et la tranquillité deviennent un droit légitime et méritoire pour les citoyens, après une journée bien remplie !
- ❑ Les chiens aboyeurs font également partie du lot et nombreuses sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard... Chose curieuse, ces aboiements incommodes rarement les propriétaires des chiens concernés, mais toujours le voisinage !
- ❑ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux !

13. Cambriolages



L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B. : pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

14. Remerciements

- ❑ Jean-Jacques et Jean-Paul BRITZ adressent leurs remerciements sincères à la municipalité de HIRTZBACH, représentée par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, assistée de Bertrand SCHWOB, secrétaire de mairie, pour l'excellent accueil et la belle cérémonie qui leur ont été offerts à l'occasion de leur mariage civil, le 07 juin 2014.

15. Petites annonces

- ❑ Estelle, 27 ans, agent d'entretien, cherche à compléter son temps de travail par quelques heures de ménage chez un (des) particulier(s). Disponible le jeudi matin.
Contact : 03.89.08.19.41 ;
- ❑ Loue appartement F3 + cave et garage, au 1^{er} étage de la résidence « le Clos du Moulin », 15B rue de la Montagne à HIRTZBACH.
Contact : 06.85.52.16.60 ;
- ❑ Jean-Claude UJMA, notre sympathique coiffeur informe son aimable clientèle de la réouverture du salon **le mardi et le jeudi**. Par ailleurs, le salon sera exceptionnellement **fermé les mardi et mercredi 15 et 16 juillet 2014**.

16. Etat civil

- ❑ Mariages célébrés en la Mairie de Hirtzbach
 - Le 07 juin 2014, M. Jean-Paul GRONCZEWSKI et M. Jean-Jacques BRITZ (1^{er} « mariage pour tous » célébré à Hirtzbach), demeurant 9 Beau Séjour ;
 - le 14 juin 2014, M. Mickaël PERRAUD et Melle Elodie SANCHEZ, demeurant à ILLFURTH ;
 - le 21 juin 2014, M. Pascal ZUMKELLER et Mme Isabelle WIRA, demeurant 33C rue du 21 Novembre.

Meilleurs vœux de bonheur aux sympathiques couples !

17. Les grands anniversaires du mois de juillet 2014

65 ans :	M.	MORGEN	Henri
	M.	HERMANN	Claude
	Mme	PASQUALI	Nicole née JAUTARD
66 ans :	Mme	SCHMITT	Claire née MOLL
67 ans :	M.	SCHWOEHRER	François
	Mme	OJEDA	Yvette née FOUILLET
71 ans :	Mme	AMIOT	Monique née BECHER
72 ans :	M.	DRIUSSO	Pier Giorgio

73 ans : M. GRATZ Eugène
M. SCHARTNER Bernard

74 ans : Mme WADEL Monique née SCHNOEBELEN

76 ans : M. FILIPPUTTI Jean

77 ans : Mme LIDY Marceline née MEYER

80 ans : Mme HARTMANN Claire née BRAND

82 ans : Mme TROXLER Monique née HEYER

83 ans : M. PFLIEGER Roger

84 ans : M. MULLER René
M. BONNECHERE Jean-Pierre

85 ans : M. FEDERSPIEL Raymond
Mme DURTSCHER Marie née ZURBACH
Mme SAUNER Gabrielle née RAEHM

86 ans : Mme MUNZENBERGER Colette née MULLER



Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.07.95.81

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	